



## Les statistiques d'exploitation, beaucoup plus que des histoires de pêche!



### Principe de gestion

Au Québec, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est responsable de la gestion de la faune. Gérer la faune, c'est en concilier l'utilisation et la protection. La règle de base consiste à maintenir l'équilibre entre les besoins des utilisateurs et des espèces.

Bien gérer, c'est aussi connaître la ressource faunique et les habitats. Une bonne gestion s'appuie sur des outils efficaces et compte sur des partenaires fiables. Nous comptons sur vous!

### Votre déclaration est essentielle

Vous avez le devoir de participer à la gestion de la faune. Le résultat de votre pêche est l'un des meilleurs outils pour s'assurer d'une saine gestion des populations de poissons. Cependant, il ne faut pas aller dans le sens du dicton populaire qui dit : « Le poisson est un animal dont la croissance est excessivement rapide entre le moment où il est pris et le moment où le pêcheur fait sa déclaration. »

Tout pêcheur doit se faire un devoir d'enregistrer avec précision ses résultats de pêche. Ce sont vos données qui nous permettent d'obtenir l'information nécessaire pour assurer le suivi des populations. Jurez-vous de dire toute la vérité, rien que la vérité ? Dites « je le jure », sinon ... des données imprécises peuvent conduire à :

- ✓ Un diagnostic erroné sur l'état de santé des lacs;
- ✓ La réalisation de mauvaises actions ou l'absence d'intervention;
- ✓ La fermeture hâtive de lacs;
- ✓ La fermeture tardive des lacs;
- ✓ Un développement excessif d'un territoire;
- ✓ Une diminution de l'offre et de la qualité de pêche;
- ✓ Une difficulté pour l'exploitant à mesurer la rentabilité des ensemencements.

## Dans tous les cas, vous êtes perdant!

### Que devez-vous déclarer ?

#### Récolte (poissons)

La récolte correspond au nombre de poissons que vous avez capturés et conservés au cours d'une journée de pêche pour chacun des plans d'eau où vous avez pêché.

#### Effort (jours-pêcheurs)

L'effort correspond au temps que vous avez consacré à la pêche sur un plan d'eau. L'effort s'exprime en jours-pêcheurs que vous ayez pêché une heure ou toute la journée. Notez bien que :

- ✓ Vous devez déclarer tous les plans d'eau sur lesquels vous avez pêché au cours d'une même journée, et ce, même si vous n'avez rien capturé. Il est important de déclarer et peser les poissons capturés par plan d'eau.
- ✓ Plusieurs personnes pêchant sur le même permis (un seul quota) ne pratiquent en fait qu'un seul jour-pêcheur.

#### Poids des poissons pesés (préciser l'unité)

Il est essentiel de peser tous les poissons et pas seulement les belles prises!

Vous avez le choix de peser selon chaque catégorie :

- les poissons entiers;
  - les poissons éviscérés;
  - les poissons éviscérés et étêtés.
- ✓ Vous pouvez peser plusieurs poissons ensemble dans l'une de ces catégories.
  - ✓ Vous ne devez pas mélanger les catégories lors d'une pesée.
  - ✓ Vous indiquez le nombre de poissons pesés dans chacune des catégories.
  - ✓ Ne pas mélanger des poissons provenant de lacs différents.

Chaque pêcheur doit adopter un comportement responsable. En ce sens, il doit rapporter avec précision les fruits de sa pêche, même s'il n'a rien capturé, pour permettre la compilation juste de l'effort de pêche.

Déclarez votre pêche de façon précise ...

C'est dans l'intérêt de tous!

